

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 18 (1910)

Heft: 9

Artikel: Que faire après les inondations?

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682690>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lors et apprécié de tous et de chacun, le colonel Murset était bien « le chef qu'il faut à la place qu'il fallait ».

Son humeur joviale et toujours pareille, son franc-parler savoureux, sa droiture proverbiale, sa justesse d'appréciation, sa franchise parfaite et son exactitude, resteront dans la mémoire de ses subordonnés comme un souvenir bienfaisant, et comme un exemple à suivre en toute occasion.

Et si nous avons vu avec un immense regret se terminer trop tôt cette vie si

utile, combien plus intensément la famille du colonel Murset doit-elle éprouver la perte qu'elle vient de subir !

Nous lui présentons ici l'expression de notre respectueuse, profonde et sincère sympathie, et nous savons qu'en le faisant nous sommes l'interprète de tous ceux d'entre nos lecteurs qui ont eu le privilège de connaître et d'apprécier cet homme de bien et cet officier de grande valeur.

D^r C. DE MARVAL.

Que faire après les inondations?

I. Dès que les eaux se seront retirées d'elles-mêmes ou qu'on en aura assuré l'écoulement, les *rues*, les *places*, les *cours* et *courlettes* devront être débarrassées de la vase, du sable et autres dépôts que l'eau y aura amenés; pour ce travail, on s'aidera au besoin d'hydrantes, de pompes à incendie, etc.

II. Les *maisons*, *appartements*, *ateliers*, etc., qui auront été envahis par l'eau, ne pourront être utilisés à nouveau qu'après avoir été *nettoyés* avec soin, puis *asséchés* et *désinfectés*.

Nettoyage. — L'eau qui sera restée dans les caves et autres locaux en sous-sol sera épuisée au moyen de pompes. La vase et autres dépôts seront enlevés et mélangés à du lait de chaux.

Les *tapisseries* atteintes par l'eau seront arrachées; de même, on grattera les *crépis* et badigeons mouillés.

On ouvrira les planchers dans lesquels l'eau a pénétré, et on en retirera les *matériaux de remplissage* qu'on laverá et séchera, ou qu'on remplacera par d'autres matériaux propres et secs.

Asséchement. — Le meilleur moyen d'assécher les locaux humides (caves, magasins, appartements, etc.) consiste à les soumettre à une aération énergique et prolongée, tout en les chauffant fortement. Pour ce chauffage, on utilisera en première ligne les foyers existants; mais on installera aussi au besoin des fourneaux et des braseros. On évitera de se servir de fourneaux à coke qui donne lieu à une abondante formation d'oxyde de carbone toxique, lorsqu'il s'agit de locaux dont l'air ne peut être suffisamment renouvelé.

Désinfection. — Cette désinfection se fera surtout au moyen de *lait de chaux* ou de *formaldéhyde gazeuse*. La désinfection par la formaldéhyde convient surtout pour les chambres d'habitation. Elle sera exécutée par un personnel expérimenté, d'après un des procédés usuels, et sous la surveillance de l'autorité sanitaire.

Pour la désinfection des caves, buanderies, magasins et autres locaux de même genre, on se servira de préférence de lait de chaux, dont on badigeonnera soigneusement les murs et dont on arrosera abon-

damment le sol. On désinfectera de la même manière les éviers, canaux, fosses, etc., en y versant du lait de chaux.

Préparation du lait de chaux: Mélanger 1 kilo de bonne chaux vive, préalablement broyée, avec quatre litres d'eau, en opérant comme suit: on verse $\frac{3}{4}$ de litre d'eau dans un vase et on y ajoute la chaux; celle-ci absorbe l'eau et se réduit en poudre (chaux éteinte), que l'on transforme en lait de chaux en y versant le reste de l'eau, soit $3\frac{1}{4}$ litres, et en brassant le mélange.

Il est préférable de ne préparer le lait de chaux qu'au moment de s'en servir. Si cela n'est pas possible, on le conservera dans un vase bien clos, et on l'agitera soigneusement lorsqu'on voudra l'utiliser.

Pour empêcher la formation de moisissures dans un local humide, on peut aussi utiliser l'action des vapeurs que dégage le soufre en combustion. Mais lorsqu'il s'agit d'une désinfection proprement dite, c'est à la formaldéhyde et au lait de chaux ou, le cas échéant, à un autre désinfectant qu'il faut avoir recours.

III. On procédera suivant les mêmes règles pour les *étables* et *écuries*. On les nettoiera d'abord soigneusement, puis on les asséchera par une aération continue. Pour terminer, on passera les murs au lait de chaux, dont on arrosera largement le sol et dont on versera d'abondantes quantités dans les canaux.

IV. En outre, il sera utile de vider complètement les *fosses* qui auront été envahies par l'eau, de rechercher soigneusement si l'étanchéité de leurs parois n'a pas été compromise par la formation de fissures; et l'on procédera immédiatement aux réparations nécessaires.

Les *canalisations* seront également visitées, nettoyées et réparées en cas de nécessité.

V. On accordera une attention toute particulière à l'eau *d'alimentation*. Toute eau qui aura été trouvée souillée après analyse faite par un expert, sera immédiatement exclue de la consommation; si cette mesure n'est pas applicable, cette eau ne pourra être consommée qu'après avoir été bouillie, et cette précaution devra être observée jusqu'au moment où des analyses répétées auront démontré qu'elle ne présente plus trace de souillure, et qu'elle peut être consommée de nouveau sans cuisson préalable.

Les prises d'eau, les canalisations et les réservoirs des fontaines, dont la zone d'alimentation aura été inondée, seront visités et, le cas échéant, nettoyés et réparés.

On désinfectera les *puits* qui auront été envahis par l'inondation, en y versant une quantité suffisante de lait de chaux (soit cinq litres environ de lait de chaux par mètre cube d'eau). 24 heures après, on videra le puits en brassant son contenu. Si l'eau qui s'amassera dans le puits après cette opération est encore trouble, on le videra de nouveau, et si, après cette seconde vidange, l'eau n'a pas récupéré les qualités qu'elle avait avant l'inondation, on prendra les mesures que l'autorité sanitaire jugera nécessaires.

VI. *Les fruits, les légumes et autres aliments* qui auront séjourné dans un local inondé ou qui auront été en contact avec de l'eau sale, ne devront pas être consommés crus.

VII. Enfin, il est vivement recommandé de surveiller attentivement l'état de santé des habitants des régions et des maisons inondées. (Extrait du

(Extrait du

Bulletin démographique et sanitaire suisse.)